

Valérie Billaudeau, Emmanuel Bioteau,  
Richard Gaillard, Heichette Simon

ESO ANGERS  
UMR 6590 CNRS - UNIVERSITÉ D'ANGERS

## INTRODUCTION

Le programme Argent des Particuliers/Médiations Sociales (AdPMS) s'inscrit dans le cadre de deux axes de l'appel à projet « Expertises au Profit du Territoire 2012 » de la Région des Pays de la Loire: le lien entre développement, innovation et territoire, la production des politiques publiques et les dynamiques citoyennes sur les territoires. Cet appel à projet visait à structurer un questionnement en identifiant des enjeux clés autour d'une question de prospective intéressant le territoire (co-construction).

Le programme, porté par ESO depuis l'université d'Angers, s'intéresse à l'accompagnement social de publics dits « fragiles » à partir des études menées d'une part sur la « protection juridique des majeurs vulnérables » et sur les « situations de surendettement personnel », et d'autre part sur le « microcrédit social » et le « microcrédit professionnel ». Ces axes associés proposent la mise en analyse de modes de protection sociale et de solidarité collective afin d'en comparer les structures, les effets, les limites ou atouts et les éventuelles complémentarités.

Dans le prolongement de Séguin et Divay (2004, p. 76) cherchant à comprendre « quelle place la lutte territorialisée contre la pauvreté devrait avoir dans l'ensemble des dispositifs de lutte contre la pauvreté? » et en les considérant comme des « supports » (Chauvière, 2012), nous interrogeons les microcrédits, la protection juridique des majeurs et les dispositifs d'accompagnement des situations de surendettement, en tant qu'« outils au service du territoire, en réponse aux besoins du territoire ». Il en va de l'équité territoriale, car s'il est une seconde problématique socio-spatiale, que la crise actuelle exacerbe, c'est bien celle des déséquilibres internes aux territoires en Région, aux risques de l'inacceptable, tel que le définit le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) des Pays de la Loire justement:

- à l'échelle régionale, le risque d'un délaissement des marges (milieux ruraux isolés, périphériques, de certains quartiers de villes) au profit des centres jugés plus dynamiques et attractifs, à même d'assurer des investissements pérennes;

- à l'échelle des EPCI en Région, des collectivités, le risque d'un renforcement des disparités et de plus fortes divisions de l'espace.

À ce jour, proportionnellement à l'ampleur des questions de crédit -d'endettement ou de protection juridique des personnes vulnérables-, peu d'études en sciences humaines et sociales se sont penchées sur ces réalités et leurs supports (à l'exception de travaux en économie ou en droit). Si ces travaux participent à notre compréhension, notre projet n'est pas centré sur ce type de causalité économique ou juridique. En effet, la particularité de ce programme est d'avoir réuni des chercheurs de diverses disciplines, en géographie, sociologie et sciences de l'information<sup>1</sup>.

Nous proposons dans ce texte de tout d'abord rendre compte de l'intérêt d'un programme tel qu'AdPMS pour le laboratoire ESO. Dans un second temps, nous reviendrons sur les enjeux portés par la compréhension, aujourd'hui, des trois supports sociaux (respectivement le traitement du surendettement, la protection juridique des personnes vulnérables et les microcrédits) et des champs d'étude d'AdPMS. Les présentations par axes ne seront

1- Le programme AdPMS associe à l'équipe d'ESO des membres des laboratoires GRANEM (Université d'Angers), GAINS (Université du Maine), CENS (Université de Nantes) et du CeRESS (ESSCA). A ces partenariats académiques s'ajoutent des partenariats avec des institutions, entreprises et associations luttant contre le surendettement, en charge de la protection des personnes vulnérables, ou proposant des microcrédits personnels garantis (microcrédits sociaux), ou des microcrédits professionnels. Parmi ces partenaires, citons les principaux réseaux bancaires coopératifs en région (Crédits Mutuels, Crédits Agricoles, Banques Populaires-Caisses d'Épargne, Crédit Coopératif), des associations de défense de consommateurs (CLCV et CRESUS), des associations familiales et sociales ou médico-sociales (URAF, URIOPSS), les réseaux de l'économie sociale et solidaire du territoire ligérien (la Chambre Régionale d'ESS - CRESS à Nantes, l'IRESA en 49, l'APES 53, les Ecosolies en 44), ainsi que, à travers différents de leurs programmes, Nantes Métropole, Angers Loire Métropole, Le Mans Agglomération.

pas exhaustives des travaux engagés par le consortium, mais veulent rendre compte des questionnements clés qui à notre sens dépassent le projet en cours et appellent des études à plus longue échéance.

## I- INTÉRÊTS ET ENJEUX SCIENTIFIQUES DU PROJET

Ce programme soulève deux questions opératoires, qui sont autant d'enjeux liant la recherche, au sens de la production de savoirs académiques, et l'action, ici entendue comme une série d'objectifs de diffusion et de reproduction de pratiques. La première question soulevée est celle de la mise en commun des savoirs, des savoir-faire et de l'émergence d'une mobilisation collective dans la transdisciplinarité. Le consortium AdPMS associe des partenaires multiples, en grand nombre, sur des thématiques dont le point commun est le risque de précarité. Il faut, tant en terme de protocoles que dans les finalités fixées, parvenir à un équilibre entre les validations disciplinaires et la quête d'une réelle co-construction interdisciplinaire. Une seconde question concerne les modalités de réponse à une « commande », ici « au profit » d'un territoire. Cela impose de réfléchir à la production de connaissances et de résultats potentiellement exportables et reproductibles à l'avenir. Sans ré-interroger le bien-fondé d'une recherche sur commande, nous proposons de rendre compte de différents modes de constructions des solidarités et de leur réalisation sur un territoire.

### 1.a. Une recherche - action interdisciplinaire. Mise en dialogue de trois disciplines à l'égard de réalités territoriales et de dispositifs d'accompagnement social

Le programme de recherche est mené en lien constant avec des personnes membres ou salariées d'associations, acteurs et actrices des formes « d'accompagnement social réalisé » (M. Chauvière, 2007) en Pays de la Loire (associations, réseaux). Ce projet est construit dans un premier objectif de mise en commun et de mobilisation

2- Finances et Monnaies Solidaires. Il s'agit d'une équipe non contractuelle associant des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs issus de différentes disciplines et du Grand Ouest de la France. Cette équipe produit depuis plus de 5 ans dorénavant de nombreuses études et rapports se consacrant aux relations entre espaces monétaires et bancaires, institutions et politiques publiques, milieu de la recherche, usages et bénéficiaires.

collective, « d'outils » testés par ailleurs dans des contextes isolés qu'il s'agit dans AdPMS de réunir au profit d'une application ultérieure au territoire ligérien: ainsi l'équipe FIMOSOL<sup>2</sup> dont est issu un grand nombre de chercheurs impliqués dans ce projet jouit-elle d'une expérience riche et reconnue en matière d'approches de la microfinance.

La démarche du travail collectif combine des connaissances et des méthodologies, relevant principalement de la communication, de la géographie, de la sociologie, de l'économie, qu'il convient d'expliquer. La démarche peut lever des débats épistémologiques au sein des différentes disciplines et interroger sur la montée en théorisation – notamment – d'une économie sociale et solidaire en voie de (re) connaissance académique. Les inégalités sont finalement un argument pour mieux appréhender des disparités socio-spatiales émergentes en Région, et des initiatives permettant d'envisager des correctifs à ces tendances.

La volonté des chercheurs de « faire ensemble »<sup>3</sup>, en lien avec différents partenaires institutionnels et associatifs ancrés dans les territoires terrains d'observations permet une lecture verticale mais également transversale.

Dans le même temps, cette recherche se veut exploratoire, dans l'interdisciplinarité: un dialogue entre disciplines, par la tentative de construire des ponts dans nos analyses entre ces trois « supports » fréquemment abordés séparément. Considérant que les inégalités sociales et spatiales sont des facettes d'un même processus – elles interrogent les capacités (en anglais *capabilities*) de la personne: de faire, de développer, de se projeter dans l'avenir, etc.

Nous privilégions donc la mise en œuvre d'une analyse interdisciplinaire pour dévoiler les éléments de compréhension et d'explication des dispositifs: de microcré-

3- Il fut notamment nécessaire de se mettre d'accord sur le vocabulaire utilisé par les différentes approches. Avec l'exemple du terme qui désigne les personnes ayant à faire face à des problèmes financiers et des dettes, une interrogation en amont du travail à porté sur la façon de qualifier les personnes en situation: le mot «surendetté» était catégoriel et stigmatisant, celui de «ménage» administratif, celui des «particuliers» limité au registre du Droit. L'expression «personnes déposant un dossier de surendettement» est inexacte car toutes ne déposent pas un dossier en Banque de France. Nous avons opté donc pour l'expression «personnes en situation de surendettement» qui permet de faire une approche ouverte des situations sociales, territoriales, juridiques et financière

dits, d'accompagnement aux situations de surendettement, et des mesures de protection, afin d'élaborer les premiers indicateurs cognitifs, socio-économiques et territoriaux pour l'élargissement de l'analyse à d'autres régions françaises, voire d'autres États membres de l'Union européenne.

### **1.b. Comprendre les mécanismes à l'œuvre: co-construire un objet de recherche**

Le programme de recherche AdPMS met en jeu un ensemble de champs disciplinaires en sciences humaines et sociales, auxquels renvoient les problématiques relatives à la lutte contre le surendettement, à la protection des personnes vulnérables, aux microcrédits personnels garantis (microcrédits sociaux), ou aux microcrédits professionnels.

L'organisation du consortium propose de surimposer à la lecture verticale de la répartition par spécialités des chercheurs dans le programme de recherche, une lecture transversale suivant trois angles: en somme trois fils rouges qui « tissent » un lien entre l'ensemble des axes et sous-axes et renforcent la complémentarité du consortium.

Le premier de ces liens transversaux est le lien aux territoires, « l'ancrage » spatial des études menées. S'agissant de répondre aux interrogations des collectivités sur leurs dynamiques territoriales, le programme AdPMS a à cœur de révéler l'inscription spatiale et les incidences spatiales des dynamiques observées: ce quel que soit le filtre disciplinaire.

Le deuxième de ces liens est le rapport aux Organisations d'Économie Sociale et Solidaire (OESS). Les partenaires associés au projet sont principalement issus de l'ESS et s'en réclament. En ce sens, sans qu'il se limite aux seules OESS, le programme AdPMS est néanmoins conçu de façon à étudier le rôle de ces organisations dans l'amorce de dynamiques spécifiques, singulières, dans les territoires. Nous postulons qu'aux côtés de diverses initiatives, les OESS participent à la réponse aux besoins non répondus, ou moins bien répondus, de la population. En ce sens elles sont un apport aux dynamiques des territoires – mais il reste à en vérifier la part réelle.

Le troisième lien repose sur les dynamiques sociales des solidarités et les enjeux de politiques publiques qui y sont rattachées: en nous attachant aux rapports à « l'argent social » des groupes sociaux et à la médiation sociale qui se construit. Les spécialistes des réseaux

seront attentifs au rôle des réseaux et des structurations de réseaux pour une amélioration potentielle de l'accompagnement des publics bénéficiaires, comme les travaux en sociologie et en géographie sociale mettront en analyse les mécanismes sociaux d'accompagnement et leurs effets spatialisés.

Ainsi, les formes d'accompagnement social et leur réalité en terme de politique publique, le rôle des économies sociales et solidaires et la question de l'ancrage territorial seront des thèmes transversaux privilégiés. Le recours à la cartographie sera essentiel dans la mesure où elle offre l'avantage d'une représentation simplifiée des mécanismes complexes pouvant être réinvestie pour les actions de communication ou de programmation des partenaires et des collectivités testées.

## **II- UNE RECHERCHE « AU PROFIT » D'UN TERRITOIRE: DES QUESTIONNEMENTS EN PRISE AVEC LA SOCIÉTÉ**

Le programme vise à interroger les formes de solidarité dans leurs dimensions sociales et spatiales; les dispositifs mis à l'étude peuvent rendre compte de disparités d'accès aux dispositifs relevant du droit ou de l'économie et viennent questionner l'État et les collectivités – dont la Région des Pays de la Loire – dans les équilibres et déséquilibres territoriaux. Trois axes complémentaires ont pour but d'apporter une meilleure compréhension des interactions entre espaces et sociétés.

### **2.a. Endettement-surendettement et formes de solidarité**

L'endettement des individus est d'actualité au regard de la crise sociale et économique apparue en 2008<sup>4</sup>. Même si pour la France, l'endettement est considéré plus faible au regard des voisins européens<sup>5</sup>, ce type de

4- « La crise financière a son fondement dans le surendettement organisé des ménages occidentaux (...) et, elle a sa source principale aux Etats-Unis », Revue *Savoir/Agir*, n° 4 « La crise financière : crise de système, crise de croyance ? 2008.

5- « Les ménages français sont, en proportion, deux fois moins endettés que leurs homologues américains et espagnols, les ménages italiens trois fois moins », Revue *Savoir/Agir*, n° 4 « La crise financière : crise de système, crise de croyance ? 2008. *Alternatives Economiques*, Mars 2009

réalité est loin d'être réduit ou en voie de disparition. De plus en plus de personnes, vivant en France, ont ainsi de réels problèmes d'argent pour assurer leur quotidien. Les coûts en matière de logement, santé, alimentation, mobilité, éducation (...) deviennent concurrentiels les uns avec les autres et une incapacité à payer peut devenir rapide et massive qui plus est quand le crédit devient une source complémentaire de revenus.

Entre 2008 et 2012, la Banque de France publiait des chiffres qui, cumulés, supposent un million de personnes ayant déposé, ou redéposé, un dossier auprès des « commissions de surendettement ». Depuis vingt ans l'augmentation des dépôts de ce type s'impose avec une progression annuelle régulière de 200 000 nouveaux dossiers<sup>6</sup>. Le nombre de personnes relevant de cette réalité s'amplifie, au point d'être considéré par différents observateurs comme une « nouvelle urgence sociale »<sup>7</sup> ou un « véritable fléau »<sup>8</sup>.

La société civile et les pouvoirs publics semblent réagir en conséquence. Des lois précédées de rapports et suivies des dispositifs juridiques censés endiguer cette croissance ont pourtant vu le jour sur la période des années 1990 à 2012. Les conditions d'emprunt d'argent ont ainsi été modifiées par des textes de lois, réorganisant la réglementation en matière de crédit et cherchant à prévenir l'endettement. En juin 2010, le Sénat a adopté la réforme du crédit à la consommation de Mme Lagarde<sup>9</sup>, produisant de nouvelles modifications. Fin 2012, de nouvelles modifications sont envisagées visant le cadrage du marché des crédits et les droits de personnes qui en font l'usage.

Ces textes, entrés progressivement en vigueur devaient constituer, selon le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, « un socle protecteur pour les crédits à la consommation »<sup>10</sup>. Malgré tout, un fléchissement de la situation n'advient pas au point de faire régu-

lièrement débat au sein des parlementaires<sup>11</sup>. Notre lecture aborde l'endettement des particuliers comme un observatoire social des processus d'exclusion où l'argent fonctionne comme un marqueur social. Les dettes structurelles et le manque d'argent récurrent traduisant une exclusion possible de système d'échange monétarisé tout d'abord et social à moyen terme.

Deux populations sont visées dans une lecture co-constructive des processus sociaux en jeu : les personnes en situation de surendettement et les acteurs sociaux et juridiques identifiés pour lutter contre le surendettement. Avant le programme « Argent facile, argent piégé : endettement des particuliers en Pays de Loire » qui a pris fin en 2012, il n'existait pas de recherche sociologique visant la compréhension du phénomène comme co-construit par les acteurs qui y participent. Un travail qualitatif et quantitatif vise à continuer de recueillir les situations mais aussi les pratiques et les significations de personnes en situation de surendettement ainsi que des acteurs sociaux accompagnant ces personnes afin de compléter notre vision de cette co-construction sociale et cerner les formes de solidarité existantes.

• Le premier objectif scientifique de cet axe vise à identifier qui sont les personnes véritablement et durablement concernées par une situation dite de « surendettement » personnel et quelles sont les causes potentielles de cette situation. Les observations quantitatives et qualitatives disponibles (au niveau régional comme au niveau national) sont éparses et produites dans des conditions qui les rendent non comparables et fragiles d'un point de vue épistémologique. Ce premier objectif passera par la production d'un état des lieux critique des données existantes<sup>12</sup>, par le renforcement (quantitatif et qualitatif) de ces données et la construction de nouvelles observations avec en perspective la projection d'un outil d'observation régional pérenne sur la question.

6- URLsource : [http://www.banquefrance.fr/fr/institut/protection\\_consommateur/statistiques\\_mensuelles\\_surendettement.htm](http://www.banquefrance.fr/fr/institut/protection_consommateur/statistiques_mensuelles_surendettement.htm)

7- Jean-Pierre Delevoye, Médiateur de la République, *Rapport*, 2006

8- Patrick Gobert, *Le surendettement et vous ?*, Collection Les guides pratiques du Toit citoyen, pp. 13-22, 2008.

9- URL source : <http://www.premier-ministre.gouv.fr/gouvernement/reforme-du-credit-a-la-consommation-tous-les-decrets-d-application-seront-pris-courant-Créé 2010-06-22 16:35>

10- Idem

11- « Mme Christiane Demontès attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur l'explosion du nombre de concitoyens en situation de surendettement ». Question écrite n° 19878 de Mme Christiane Demontès (Rhône - SOC), *JO Sénat* du 25/08/2011 - page 2155. [www.http.senat.fr](http://www.http.senat.fr)

12- La Banque de France, les collectivités territoriales ou encore les associations de défense des consommateurs produisent des statistiques conséquentes sur le surendettement personnel. Cependant, cette production de données est hétérogène et souvent impliquée dans des enjeux d'évaluation de leur action. Il s'agira de discuter scientifiquement cet existant afin de voir comment il peut constituer un socle d'observation.

Ce premier objectif vise corrélativement à produire une analyse des dispositifs de lutte contre cette forme de précarité et son articulation avec les autres registres (de droits et d'accompagnement) sociaux mis en œuvre sur le territoire. Saisir les écarts entre les objectifs annoncés et les effets obtenus dans « la lutte contre le surendettement » sur le territoire régional éclairera l'emboîtement des réalités sociales du surendettement dans un contexte plus large.

• Dans une logique de co-construction, les résultats obtenus seront complétés par une observation qualitative des significations construites et partagées par les personnes concernées (personnes et travailleurs sociaux) par cette réalité du surendettement personnel. Les concepts et méthodes de chaque discipline sont sollicités dans la mise en œuvre de ces objectifs scientifiques.

## **2.b. La protection juridique des personnes majeures vulnérables : une forme de « solidarité » en mutation ?**

Fait souvent ignoré et parfois même sous estimé, la France est néanmoins dotée depuis cinquante ans d'un système relevant du droit civil pour les personnes majeures considérées en difficulté. Très rarement demandées par la personne majeure elle-même et historiquement accompagnée d'une volonté de contrôle et de protection (Gaillard, 2007) les tutelles aux majeurs protégés, renommées en 2009, protection juridique des majeurs, sont censées permettre à un adulte<sup>13</sup> d'être protégé (ou objet d'une mesure de protection juridique) lorsqu'il est estimé confronté à une certaine incapacité<sup>14</sup>. L'actualité récente de ces dispositifs de protection mérite

---

13- Il faut préciser ici que le terme « majeur » a une base juridique. À ce titre, les tutelles peuvent aussi être en direction de mineurs, mais elles renvoient alors à des contextes juridiques, familiaux, sociaux différents que nous n'étudierons pas ici. Même si le droit des mineurs est proche dans ses considérations et précède celui des adultes-majeurs, nous nous centrerons sur les lois en direction de ces derniers.

14- La capacité juridique dépend de l'âge de la personne. Le majeur, en droit civil, est donc une personne de plus de 18 ans qui, dans le Code Civil, au regard de son âge, se doit d'avoir certaines capacités, droits et responsabilités. Le chapitre I de ce code stipule, avec l'article 488, que « la majorité est fixée à dix-huit ans accomplis ; à cet âge, on est capable de tous les actes de la vie civile ». Précisant l'exception d'incapacité possible pour certains majeurs, le même article énonce les raisons qui pourront réduire les capacités du majeur. « Est néanmoins protégé par la loi, soit à l'occasion d'un acte particulier, soit d'une manière continue, le majeur qu'une altération de ses facultés personnelles met dans l'impossibilité de pourvoir seul à ses intérêts. »

que les sciences humaines et sociales s'y arrêtent. Au-delà de la forte croissance du nombre de personnes concernées par ce type de mesures depuis plusieurs années, les modifications importantes de la mise en forme de cette protection des personnes vulnérables sont une source de compréhension des formes de solidarité sur un territoire.

Du point de vue juridique, la loi 2007-308 du 5 mars 2007 qui porte réforme à la protection juridique des majeurs est l'aboutissement d'un processus entamé dans les années 2000 pour modifier la législation française de la protection juridique en la matière. Les pouvoirs publics ont imposé ainsi que les services de ce type de protection relèvent du secteur social et médico-social, ce qui n'était pas le cas précédemment<sup>15</sup>. Mais paradoxalement, le terme de « mandataire judiciaire » choisi pour désigner les professionnels, délégués à la gestion des tutelles peut soutenir une possible « (re) judiciarisation » du secteur et non un élargissement de la fonction d'accompagnement social.

Sous un autre plan, la nouvelle législation prévoit un redéploiement des différentes formes de mesures<sup>16</sup> qui interrogent parce qu'il peut aussi s'agir de faire sortir des populations des dispositifs et ainsi d'alléger le nombre de mesures judiciaires : autant de financements en moins à assurer par l'État aux associations auxquelles il délègue la gestion des mesures.

Dans ce contexte de changements, le personnel des services de protection des personnes majeures se renouvelle à la faveur de la certification devenue obligatoire pour exercer. La profession n'est ainsi plus réservée aux seuls juristes ou aux travailleurs sociaux en services tutélaires mais s'ouvre aux opérateurs privés libéraux. Les « tutelles familiales » assumées par un membre de

---

15- Par la déclinaison des droits d'usagers (loi du 2 janvier 2002) aux personnes sous mesure de protection, les professionnels du secteur peuvent y voir un temps la reconnaissance des pratiques d'accompagnement social qu'ils ont développées au fur et à mesure de la construction historique du secteur.

16- Les tutelles et curatelles doivent être réservées aux personnes souffrant d'une altération mentale reconnue par la médecine, quant aux dispositifs MASP (les nouvelles tutelles aux prestations sociales), ils doivent concerner les personnes souffrant de difficultés sociales. Faces aux frontières floues entre les deux catégories construites, les décideurs publics ont mis en place une passerelle entre les deux dispositifs, nommée Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ), qui, comme son nom l'indique, se veut être une mesure sociale, mais dans un cadre judiciaire.

la famille de la personne protégée, (soit 50 % des mesures) voient leur essor souhaité par le principe de subsidiarité de l'intervention de l'État. C'est au final une multiplication des types de mandataires qui s'impose sans qu'une véritable coordination de ces derniers soit pensée et mise en œuvre.

Cet ensemble de mutations a un impact sur la situation de la population concernée, celles des organisations et des personnes mandatées ainsi que sur les dispositifs dédiés des Pays de la Loire sans toutefois disposer de données pour en suivre les effets éventuels. Au regard de l'importance de ce champ tutélaire qui met en œuvre une forme ancienne de protection des personnes vulnérables, les objectifs scientifiques sont les suivants :

- Identifier le profil des personnes protégées juridiquement sur le territoire (types de mesures, types de service mandataires professionnels (salariés ou libéraux) avec les clés de répartition);
- Identifier les différentes données produites sur la protection juridique mise en œuvre (sur les mesures, leur financement, leur évaluation et reconduites des mesures) et les sources de ces données: enjeu des réseaux (réglementaire ou non) entre services sociaux et médico-sociaux concernés et présents sur le territoire régional;
- Analyser la mise en œuvre, sur le territoire régional, des dispositifs participatifs (impliqués au titre de la Loi 2002.2) au regard de la modalité coercitive de ce type de mesure sur la liberté des personnes majeures concernées.

### **2.c. Le microcrédit**

Enfin, les microcrédits peuvent être entendus comme des dispositifs publics de traitement de la pauvreté à l'échelle des territoires de façon à réduire les inégalités entre leurs bénéficiaires et le reste de la société. Les inégalités sociales constatées supposent un recours à l'assistance qui renforce les frontières de la pauvreté monétaire et financière en soulignant une nouvelle rupture dans l'insertion sociale individuelle et collective par l'accès à l'argent, pour ce qui nous concerne ici. Comme il existe différents types de clients bancaires, les types de bénéficiaires potentiels de microcrédits caractérisés par différentes formes de pauvreté seront pris en considération. L'apport attendu de ce travail se situe dans la compréhension des mécanismes de soutien à l'initiative

entrepreneuriale à travers les microcrédits professionnels et aux projets individuels permis par les microcrédits sociaux. Il s'agit au final de comprendre comment ces outils financiers participent à la lutte contre les inégalités, et à ce titre contre l'exclusion bancaire et financière des porteurs de projets. L'organisation de l'offre, les pratiques d'accompagnement et les modalités de sélection de dossier des microcrédits diffèrent d'un territoire à un autre. L'interrogation porte donc également sur les dynamiques sociales et spatiales induites par ces outils: à la fois ressources et, en leur absence éventuelle, besoin pour les territoires.

À ce jour, proportionnellement à l'ampleur du phénomène, peu d'études en sciences humaines et sociales se sont penchées sur ces objets. Et peu ont abordé de front la question du caractère novateur des microcrédits ou des garanties à l'appui d'un traitement transdisciplinaire (économie, sciences de gestion, géographie, sciences de communication...). Quels effets ses dispositifs ont-ils sur les bénéficiaires, et quels impacts ont-ils sur les territoires? Enfin, nous proposons une modélisation de la fonction accompagnement, en nous appuyant sur différents dispositifs publics locaux de microcrédit social ou professionnel: « à la nantaise » porté par le Crédit Municipal depuis une décennie maintenant, le dispositif « Parcours Confiance Jeunes » expérimenté en Loire-Atlantique entre 2010 et 2011, et enfin l'ensemble des dispositifs portés par les réseaux bancaires aujourd'hui.

Dans ce contexte exploratoire, il est essentiel d'analyser le rôle et la structuration de l'accompagnement des personnes (bénéficiaires de microcrédits) tant cet accompagnement semble être la clef de voûte d'un système qui place l'homme au cœur du dispositif plutôt que le profit financier de l'institution prêteuse (Nowak, 2009). Si les microcrédits ne sont pas la solution idoine à toutes situations de pauvreté et à toutes inégalités, tout au moins sont-ils une opportunité pour penser autrement ces inégalités et améliorer les perceptions et représentations de la pauvreté et que les personnes aux marges du système bancaire se font d'elles-mêmes et de leurs voisinages. Par conséquent, en théorie, les financeurs solidaires apparaissent bien aux côtés des banques locales, comme des acteurs à part entière du développement

soutenable<sup>17</sup> local. Partenaires des banques locales, peuvent-ils être considérés comme des acteurs indépendants de la politique de développement local pour créer ou consolider des emplois en externe, comme en interne ?

Ainsi, surendettement, tutelles et microcrédits étudiés sous ces différents angles ont pour but de mieux cerner les modes de construction de la protection sociale et des solidarités sur le territoire des Pays de la Loire. L'ensemble des dispositifs locaux de microcrédits observés, ainsi que les mécanismes sur lesquels ils reposent, suppose donc qu'au-delà de la dimension « accompagnement » qui caractérise cette offre, il convienne d'interroger les politiques sociales qui les soutiennent, et leurs conséquences sur les territoires qui les expérimentent.

L'apport scientifique attendu de ce travail se situe dans la compréhension des mécanismes de soutien à l'initiative entrepreneuriale à travers les microcrédits professionnels et aux projets individuels permis par les microcrédits sociaux. Il s'agit au final de comprendre comment ces outils financiers participent à la lutte contre les précarités, et à ce titre contre l'exclusion bancaire et financière des porteurs de projets.

L'organisation de l'offre, les pratiques d'accompagnement et les modalités de sélection de dossier des microcrédits diffèrent d'un territoire à un autre. L'interrogation porte donc également sur les dynamiques sociales et spatiales induites par ces outils : à la fois ressources et, en leur absence éventuelle, besoin pour les territoires.

## CONCLUSION

Au final le programme AdPMS se donne pour objectif l'émergence d'un réseau régional de chercheurs sur les problématiques du surendettement, de la protection juridique des personnes majeures, des microcrédits, à même de se déployer dans de nouveaux projets comme des appels à projets ANR, ou ERC au niveau européen. Le renforcement de pratiques et d'expertises de jeunes

doctorants (ou jeunes docteurs à travers le post-doc) étant aussi un apport du projet notamment pour un colloque international prévu en novembre 2013 constituera à la fois un résultat sur le plan académique et scientifique, et sera l'occasion d'un élargissement des perspectives déclinées sur la base des pratiques et dynamiques propres aux Pays de la Loire. Nous cherchons, en outre, à mettre en comparaison la Région avec d'autres territoires nationaux, européens et internationaux pour en saisir les atouts et faiblesses, observer les innovations sociales repérer dans d'autres territoires.

## BIBLIOGRAPHIE

- Billaudeau Valérie, Gaillard Richard, 2012, *Représentations des Personnes en situation de Surendettement: une innovation sociale*, Communication aux 12es rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire, Nancy, 6 au 8 juin 2012.
- Bioteau Emmanuel, Fleuret Sébastien, avec la collaboration de Geneviève Pierre et de Sigrid Giffon, 2008, *Atlas de l'Économie Sociale et Solidaire - Pays de la Loire*, CRESS des Pays de la Loire: [en ligne] <http://www.cres-pdl.org/ATLAS/Accueil.htm>
- Chauvière Michel, 2012, « Des supports de l'individu moderne à la casse des métiers » p. 120, in Robert Castel, Claude Martin, *Changements et pensées du changement*, (dir.), Éditions La découverte
- Chauvière Michel, 2009, *Trop de gestion tue le social*, Éditions La découverte.
- Delevoye Jean-Paul, 2005, *Rapport annuel 2005 du Médiateur de la République*.
- FIMOSOL, 2010, *Analyse interdisciplinaire des expérimentations locales du microcrédit social: premiers résultats en Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Seine-et-Marne*. Rapport final (Glémain Pascal, dir.) à la DIISES et au Haut-commissariat aux Solidarités Actives, Janvier, 241 p.
- Gaillard Richard, 2002, *Les délégués à la tutelle. Imaginaires et réalités d'une pratique professionnelle*, Thèse de doctorat soutenue le 11 décembre 2002, Université Paris VII-Denis Diderot.
- Gaillard Richard, 2007, Approche socio-historique d'un dispositif de protection des personnes fragiles: l'exemple des tutelles aux majeurs protégés. *Les Cahiers de l'Actif*,

17- Expression plus proche du *sustainable development*, que nous privilégierons à l'expression consacrée, mais imparfaite de développement durable.

n° 376/377 « À propos de la réforme des tutelles », septembre-octobre, p. 11-32.

- Glémain Pascal, 2008, « Les finances solidaires au service d'un projet de territoire pour Nantes. De la métropole à la métropole solidaire », pp. 255-270 in Baron Cécile, Bouquet Brigitte et Nivolle Patrick (coord.) *Les territoires de l'emploi et de l'insertion*. Logiques sociales, cahier du GRIOT, L'Harmattan, 326 p.

- Glémain Pascal, Bioteau Emmanuel, avec la participation de M-T. Taupin, 2010, partie III. Finances solidaires, chapitre XII, « Territorialisation et dynamiques territoriales des formes modernes de finances solidaires en région ». p. 239-261 in Xavier Itçaina (dir.), *La politique du lien. Les nouvelles dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Coll. Espace et Territoires, 384 p.

- Gobert Patrick, 2008, *Le surendettement et vous?* Collection Les guides pratiques du Toit citoyen, pp. 13-22.

- Nowak Maria, 2009, *Le microcrédit ou le pari de l'Homme. Entretien avec Maria Nowak*. Éditions Rue de l'Échiquier, Paris, 126 p.

- Revue Savoir/Agir, *La crise financière : crise de système, crise de croyance?* n° 4/2008.

- Séguin Anne-Marie, Divay Gérard, 2004, « Lutte territorialisée à la pauvreté : examen critique du modèle de revitalisation urbaine intégrée ». *Lien social et politiques*, n° 52, p. 67-79

[http://www.banquefrance.fr/fr/instit/protection\\_consommateur/statistiques\\_mensuelles\\_surendettement.html](http://www.banquefrance.fr/fr/instit/protection_consommateur/statistiques_mensuelles_surendettement.html)

<http://www.premier-ministre.gouv.fr/gouvernement/reforme-du-credit-a-la-consommation-tous-les-decrets-d-application-seront-pris-courant->